

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte selon laquelle l'article intitulé *Liberté d'expression en classe : une université ontarienne s'excuse*, publié le 21 novembre 2017 sur ICI Radio-Canada.ca, n'a pas respecté les valeurs d'exactitude et d'impartialité des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

LA PLAINTÉ

Un internaute, M. Pascal Roeske, a porté plainte le 26 mars 2018 contre un article publié sur ICI Radio-Canada.ca le 21 novembre 2017, intitulé *Liberté d'expression en classe : une université ontarienne s'excuse*¹. L'article, dont la seule signature est « Radio-Canada avec la Presse canadienne », présente un professeur de psychologie de l'Université de Toronto, Jordan Peterson, comme « une personnalité de l'extrême droite ontarienne ». Or, dit le plaignant, « cette affirmation est fausse ». Il décrit M. Peterson comme « un clinicien et un conférencier de renommée internationale (qui) est invité régulièrement dans les plus grandes universités du monde (et qui) vient d'écrire un livre qui est le best-seller de l'heure ». Pour ce qui est de l'idéologie politique de M. Peterson, poursuit Pascal Roeske, « il se décrit lui-même comme un libéral au sens classique du terme » qui aurait à maintes reprises « dénoncé l'extrémisme de gauche comme de droite ainsi que la violence qui y est associée ».

Le plaignant dit ne pas comprendre qu'un journaliste ait pu commettre « une bourde aussi énorme », et il se demande si on ne se trouverait pas plutôt devant une situation où il aurait « intentionnellement induit le public en erreur pour servir sa propre idéologie ou celle (...) (de) son employeur ».

Comme le prévoit la procédure, j'ai d'abord demandé au service de l'Information de répondre à la plainte.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 25 avril 2018, M. George Achi, premier chef au service de l'Information de Radio-Canada en Ontario, a répondu au plaignant pour, en quelque sorte, lui donner en partie raison sur le choix inapproprié des mots utilisés pour décrire Jordan Peterson dans l'article en cause. Il écrit :

« Nous avons modifié notre texte pour nuancer la référence à l'appartenance idéologique de Jordan Peterson et, ainsi, mieux refléter le débat public qui entoure ses idées politiques. Par souci de transparence, nous avons également ajouté un encadré dans notre article pour expliquer la modification dans les termes suivants : "Une version précédente de ce texte faisait référence à Jordan Peterson comme étant une personnalité de l'extrême droite ontarienne. Ce texte a été modifié pour mieux refléter le débat public qui entoure cette personne." »

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1068617/liberte-expression-universite-ontarienne-excuse-jordan-peterson>

En fait, la phrase d'amorce de l'article qui parlait de Jordan Peterson comme « d'une personnalité de l'extrême droite ontarienne » a été modifiée pour le présenter comme « une personnalité controversée aux idées proches de l'extrême droite ».

LA DEMANDE DE RÉVISION

Cette réponse de Radio-Canada n'a pas satisfait M. Roeske qui, le 30 avril 2018, m'a demandé de réviser son dossier. Il écrit, s'adressant à Radio-Canada :

« Sans vraiment l'admettre, vous reconnaissez avoir écrit une fausseté puisque vous avez changé votre article suite à ma plainte. Par contre, en qualifiant les idées du D^r Peterson comme étant proches de l'extrême droite, vous sombrez dans l'amalgame sémantique. »

Le plaignant présente sous la forme d'une série de questions ses doutes quant aux motifs permettant d'associer Jordan Peterson aux idées de l'extrême droite, autant de questions auxquelles « vos modifications ne répondent pas, même minimalement ». Il y trouve au contraire la poursuite d'une volonté de « dénigrer un grand penseur de notre époque qui sans doute ne partage pas votre idéologie ».

LA RÉVISION²

Les règles en cause

L'étude de cette plainte réfère à deux valeurs³ contenues dans les Normes et pratiques journalistiques (NPJ⁴) de Radio-Canada, soit celles de l'exactitude et de l'impartialité :

« **Exactitude**

Nous recherchons la vérité sur toutes les questions d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

« **Impartialité**

Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public. »

² <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

³ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

⁴ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Étude du grief

L'article en question a d'abord été écrit en anglais par la journaliste Michelle McQuigge de l'agence The Canadian Press (CP). Il a ensuite été traduit et « adapté » par un rédacteur web de Radio-Canada en Ontario, d'où la signature apparaissant au haut de l'article, « Radio-Canada avec la Presse canadienne ». La réécriture a apporté des changements substantiels à l'ordre de présentation des informations du texte original, mais aucun qui ne m'apparaît significatif quant à son contenu, à l'exception de la manière de décrire le professeur Jordan Peterson. L'article de la CP en parlait comme d'un « *outspoken University of Toronto professor* », soit un « professeur de l'Université de Toronto reconnu pour son franc-parler ». Une fois adapté en français, l'article de Radio-Canada le présente plutôt comme « une personnalité de l'extrême droite ontarienne ». Clairement, il ne s'agit pas d'une traduction. On vient plutôt d'insérer une notion étrangère au texte initial.

En effet, nulle part dans l'article en anglais ne retrouvait-on une quelconque référence aux tendances politiques de Jordan Peterson. On y parlait seulement de son refus d'utiliser des pronoms non genrés, puisque cet élément était au cœur de la nouvelle. En fait, l'article ne portait que très accessoirement sur les idées du professeur Peterson. Pour la compréhension de la présente révision, je dois d'abord résumer l'histoire que raconte l'article :

Lindsay Shepherd, une jeune chargée de cours à l'Université Wilfrid-Laurier, située dans le sud de l'Ontario, a utilisé dans une de ses classes de communication un extrait vidéo d'un échange entre Jordan Peterson et Nicholas Matte, un défenseur de la diversité sexuelle. Ils y débattaient de l'utilisation des pronoms non genrés. L'objectif de l'enseignante était de montrer que les constructions grammaticales – comme l'utilisation des pronoms – pouvaient avoir des conséquences sociales inattendues et créer la controverse. Un étudiant a ensuite porté plainte à l'administration de l'université, car il avait été offensé par les propos de Jordan Peterson qui s'oppose publiquement à l'imposition, par certaines universités, de l'usage de pronoms non genrés. La jeune enseignante a par la suite été convoquée en audience disciplinaire où trois supérieurs l'ont sévèrement critiquée, l'accusant d'être « transphobe » et comparant son comportement à celui d'un enseignant qui prétendrait rester neutre face aux idées propagées par Adolf Hitler. Ce que ces trois hommes ignoraient, c'est que M^{me} Shepherd avait discrètement enregistré leur rencontre qu'elle a plus tard rendue publique. L'université ontarienne – et c'était là l'aspect « nouvelle » de l'article – venait de présenter ses excuses à M^{me} Shepherd sans même attendre la conclusion d'une enquête indépendante déclenchée par son président, tellement il lui semblait clair que la jeune enseignante avait été victime d'un traitement abusif. L'article décrivait en détail le contenu d'une lettre ouverte dans laquelle un des superviseurs impliqués lui présentait ses excuses, et il faisait état des réactions de la chargée de cours à la suite de ce développement. Le texte ne contenait pas la moindre citation des paroles de Jordan Peterson qui auraient offensé l'étudiant ayant porté plainte.

C'est dire à quel point les opinions de M. Peterson n'étaient pas un élément déterminant de l'article. Pourtant, la première phrase de la nouvelle publiée par Radio-Canada se lit ainsi :

« Parce qu'une chargée de cours a utilisé des citations d'une personnalité de l'extrême droite ontarienne pour illustrer un propos sur la linguistique, ses supérieurs ont tenté de la censurer. »

Le danger des étiquettes

Il est toujours hasardeux d'accoler des étiquettes aux gens, car cela est le plus souvent réducteur. Il vaut mieux s'en tenir aux faits, d'autant plus que tous ne s'entendent pas sur la définition de ce que représente, dans le cas présent, l'extrême droite. La droite classique est pro-entreprise alors que plus on va vers l'extrême droite, plus on entend un discours contestant le capitalisme. L'extrême droite peut emprunter à l'extrême gauche son populisme et son rejet des élites, mais elle se distingue par un discours xénophobe et l'appel aux traditions nationales. Surtout, si la droite classique (conservatrice) est attachée au respect de l'ordre, l'extrême droite, elle, préconise des moyens radicaux pour atteindre ses objectifs, y compris la violence.

Dire de quelqu'un qu'il est de droite ne nous apprend pas beaucoup sur sa pensée. S'agit-il de droite religieuse, de droite traditionaliste, de droite économique, de droite identitaire, ou quoi encore? Par contre, l'étiquette d'extrême droite a une forte connotation de racisme et ...d'extrémisme dans les moyens de renverser l'ordre social établi.

Le cas de Jordan Peterson

Peu connu dans la population franco-canadienne, le professeur Jordan Peterson est néanmoins l'un des penseurs canadiens les plus réputés dans le monde actuellement. Ses livres sont des *best sellers* dans plusieurs pays et ses conférences sur YouTube attirent des dizaines de millions de visiteurs. Bien que son sujet de prédilection soit la psychologie, il s'est surtout rendu célèbre par son opposition aux idées du « politiquement correct » dans lesquelles il voit une forme de totalitarisme néomarxiste qui menace la liberté de pensée et d'expression, particulièrement dans les milieux universitaires. Cela lui a valu d'être la cible de nombreuses manifestations de groupes de défense des LGBTQ qui l'accusent d'être un réactionnaire. Lui-même se décrit plutôt comme un « libéral classique », défenseur des droits et des libertés individuelles. Le journal britannique *The Guardian*, plutôt à gauche, le décrit comme un « conservateur de la vieille école ». Le *Toronto Star*, journal que l'on peut situer au centre du spectre politique, écrit que la plupart de ses idées « sont dans le courant dominant des cercles scientifiques ». Son style peut être provocateur, son langage parfois macho, sa popularité auprès d'adeptes du mouvement « masculiniste » peut sembler suspecte à ses critiques, j'estime que cela n'en fait pas pour autant un partisan de l'extrême droite. Il en dénonce d'ailleurs l'aile qui semble connaître la montée la plus préoccupante en Occident, soit le « nationalisme blanc » qu'il décrit comme une « pathologie ».

Radio-Canada a reconnu son erreur en modifiant le texte de l'article, confirmant ainsi que la valeur de l'exactitude n'avait pas été respectée. Cependant, la correction apportée au texte est insuffisante pour le plaignant. Plutôt que de décrire M. Peterson comme une « personnalité de l'extrême droite ontarienne », le texte corrigé le présente comme une « personnalité controversée aux idées proches de l'extrême droite ».

La seule explication fournie au plaignant est qu'on a « nuancé la référence à l'appartenance idéologique de Jordan Peterson (afin de) mieux refléter le débat public qui entoure ses idées politiques ».

Or, ses « idées politiques » – dans le sens classique du terme, soit sur la ligne de démarcation gauche-droite – n'étaient pas l'enjeu du texte de cette nouvelle. Ce qui était en cause concernait le droit d'une enseignante de montrer, dans le cadre d'un cours de communication, qu'il existe une controverse sur l'imposition faite aux enseignants d'utiliser des pronoms comme *they* (ils) au singulier ou encore *ze* au lieu de *she* (elle) ou *he* (il). Ce débat de neutralisation du vocabulaire a aussi cours en français avec les appels de certains à utiliser des pronoms comme *iel*, *illes*, *ceuzes* ou *celleux* de manière à ne pas offenser les personnes rejetant les identités sexuelles binaires.

Doit-on conclure de l'explication de Radio-Canada qu'il s'agit d'un débat définissant « l'appartenance idéologique » des individus? Que le fait qu'une personne s'oppose à l'imposition de la « dégenrification » des langues suffirait à la classer à l'extrême droite? Cela me semble exagéré et réducteur. Bien que certains de mes professeurs de science politique aimaient à dire que tout est politique, je n'estime pas qu'il y a un tel consensus sur la question du genre. Sans doute, les défenseurs de la réforme de la grammaire visant à l'expurger des pronoms binaires se considèrent-ils des progressistes, et les plus militants dans cette cause ont-ils la conviction d'y mener une bataille politique. Sans doute aussi, beaucoup de gens se décrivant eux-mêmes comme des conservateurs s'opposent-ils à cette réforme de la langue, mais il m'apparaît que cette opposition n'est pas cantonnée à la droite du spectre politique et encore moins à l'extrême droite. Le débat récent au Québec sur la proposition – anonyme – d'abandonner le « ceux » et le « celles » pour les remplacer par le « ceuzes » en a été l'illustration.

Alors si l'emploi du terme « extrême droite » n'était pas relié à la position de M. Peterson sur la question du vocabulaire genré, en quoi ses « idées politiques » sur d'autres questions étaient-elles pertinentes dans cet article?

J'estime que cela l'était d'autant moins que M. Peterson est un acteur très indirect du sujet dont traite l'article. L'affubler personnellement d'une étiquette politique d'extrême droite ou dire que ses idées sont proches de l'extrême droite n'ajoute rien à la compréhension du texte, même si c'était vrai. Au contraire, cela peut porter ombrage à la réputation de la chargée de cours dont il est question dans l'article en donnant l'impression qu'elle a en quelque sorte tenté de propager des idées d'extrême droite, ce qui n'est pas le cas.

En conséquence, j'estime que la valeur d'exactitude des NPJ n'a pas été respectée dans la mesure où l'étiquette « extrême droite », dans l'une ou l'autre version de l'article, ne contribue pas à « expliquer clairement à notre auditoire » une question d'intérêt public. Ne s'appuyant sur aucune démonstration, le terme « extrême droite » vient au contraire brouiller la compréhension du texte en y introduisant une notion qui était totalement absente de l'article original, et sans en justifier la pertinence. Le plaignant y voit une démonstration de partialité ou de biais idéologique.

Il m'est impossible, sur la base de deux mots ajoutés dans l'adaptation française d'un texte de nouvelle en anglais, par ailleurs bien traduit, d'établir une conclusion sur les motivations personnelles du rédacteur. Par contre, je déplore l'insistance des auteurs de la réponse de Radio-Canada à conserver l'étiquette d'extrême droite, même de manière édulcorée. Il aurait mieux valu reconnaître une erreur que de tenter de la minimiser.

Enfin, une question de transparence

Les corrections apportées au texte initialement publié le 21 novembre 2017 ne me semblent pas respecter l'engagement des NPJ en matière de transparence, pour plusieurs raisons.

D'abord, à propos du principal changement, celui apporté à la notion d'extrême droite : dans sa réponse au plaignant, Radio-Canada écrit que « par souci de transparence, nous avons (...) ajouté un encadré dans notre article pour expliquer la modification (...) ». Or, cet encadré a été placé à la toute fin du long article. La mesure corrective n'est pas à la hauteur de la faute qui, rappelons-le, se trouvait dans la toute première phrase du texte.

Ensuite, malgré la modification du texte, effectuée à la fin avril 2018, l'entête de l'article annonce toujours que sa dernière mise à jour remonte au 21 novembre 2017, ce qui est inexact.

Et puis je constate que l'on a profité de la correction pour ajouter dans l'article, sans en faire mention dans l'encadré, quelques liens actifs vers d'autres textes de reportages dont un sur les « déclarations à l'emporte-pièce » de Jordan Peterson. Cela me semble être une manière indirecte d'argumenter une cause alors que l'on affirme vouloir y trouver une issue.

CONCLUSION

L'article intitulé *Liberté d'expression en classe : une université ontarienne s'excuse*, publié le 21 novembre 2017 sur ICI Radio-Canada.ca, n'a pas respecté la règle d'exactitude des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada. Le correctif apporté à la suite de la plainte de M. Pascal Roeske laisse à désirer, tant dans son contenu que dans sa forme qui manque de transparence.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 14 mai 2018